



Le Québec octroie aux étudiants marocains **28** bourses d'exemption des droits de scolarité supplémentaires, au titre de la session d'automne 2021

Les bourses d'exemption sont ainsi distribuées :

- **11** exemptions pour le 1^{er} cycle/Baccalauréat (Licence)
- **16** exemptions pour le 2^{ème} cycle/Maîtrise (Master)
- **1** exemption pour le Doctorat

Eligibilité

- Avoir le diplôme requis pour le niveau d'études souhaité
- Avoir une admission définitive, auprès d'un établissement d'enseignement supérieur québécois, au Programme d'études pour lequel l'exemption est demandée



Date limite



16 mai 2021

N.B. : Les bourses d'exemption ne couvrent pas les Programmes de courte durée, les Propédeutiques, les Etudes préparatoires et les Certificats pour tous les cycles d'études ainsi que les Diplômes d'Etudes Supérieures Spécialisés (DESS)



Dossier de candidature

- Fiche de renseignements (Annexe 1), dûment remplie
- Formulaire de candidature pour l'attribution des exemptions des droits de scolarité supplémentaires (Annexe 2), dûment renseigné et signé (saisi sur ordinateur, imprimé et signé)
- Preuve récente **d'admission définitive**, auprès d'un établissement d'enseignement supérieur québécois, au Programme d'études pour lequel l'exemption est demandée
- Copie des diplômes obtenus
- Copie des relevés de notes de tous les diplômes obtenus et les études suivies :
 - **Pour les candidats au 1^{er} cycle** : Joindre au dossier de candidature les relevés de notes du Baccalauréat et des études après le Baccalauréat
 - **Pour les candidats au 2^{ème} cycle et au Doctorat** : Joindre au dossier de candidature tous les relevés de notes obtenues après le Baccalauréat

Candidature

Les dossiers de candidatures sont à envoyer à l'une des adresses électroniques suivantes, selon le cycle d'études souhaité :

- **Candidature au 1^{er} cycle/Baccalauréat** : baccalaureat.automne21@gmail.com
- **Candidature au 2^{ème} cycle/Maîtrise** : maitrise.automne21@gmail.com
- **Candidature au Doctorat** : doctorat.automne21@gmail.com

N.B. :

- Les candidats ayant déjà entamé leurs études supérieures dans des établissements canadiens doivent **obligatoirement** fournir des copies de tous les relevés de notes délivrés par ces établissements, et ce, pour toutes les sessions suivies
- Les copies des documents requis doivent être scannées en format PDF claires, lisibles et portant des intitulés corrects reflétant leurs contenus (exemple : Attestation d'admission, diplôme du Baccalauréat, relevé de notes au Canada, etc)